

Affiché le  
Le Maire,  
Danielle TRIGATTI

**SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le 4 du mois de Décembre, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue exceptionnellement à la salle du petit clos de Saint Hilaire du bois, le Jeudi 11 Décembre 2014 à 20h00.

**PRESENTS** : Mme TRIGATTI, Mr PEAUD, Mme SALLÉ, Mr PICANT, Mr de BEAUSSE, Mr CHUPEAU, Mr TURCAUD, Mr PUAUD, Mme ROUSSEAU, Mme de LA TOUR, Mme BOUSSEAU, Mme RAGOT.

**Procuration :**

Mme PAJOU a donné procuration à Mme TRIGATTI Danielle.

Mme RAUD a donné procuration à Mr PUAUD Maurice.

**Absents** : Mme PAJOU, Mme RAUD, Mr MATHONNEAU.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 13 Novembre 2014 ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal de la séance du 13 Novembre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2014-11-01 –DECISION MODIFICATIVE N°1 – COMMUNE.**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la commission des finances s'est réunie afin de pointer la réalisation des budgets en cette fin d'année. Des virements de crédits sont nécessaires pour clôturer des écritures comptables. Mme le Maire propose donc la décision modificative suivante sur le budget commune :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-28033 : Amortissement de frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2031 : Frais d'études	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité:  
**DECIDE** de modifier le Budget Commune comme ci-dessus.

### **2014-11-02 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – ASSIETTE GOURMANDE.**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le refinancement du budget est réalisé : les emprunts initiaux ont été remboursés grâce au FISAC et au nouvel emprunt réalisé auprès de la Poste. L'avenant au crédit-bail enregistrant ces modifications a été signé avec le restaurateur. Des ajustements de crédit sont également nécessaires sur ce budget afin de clôturer les mouvements comptables engendrés par le refinancement du budget.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-61522 : Bâtiments	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité:  
**DECIDE** de modifier le Budget Assiette Gourmande comme ci-dessus.

### **2014-11-03 – CONTRAT COMMUNAL D'URBANISME.**

Le Contrat Communal d'Urbanisme concerne les communes du Département de la Vendée de moins de 10 000 habitants.

Il constitue une démarche partenariale entre le Département et la Commune de LA CAILLERE SAINT HILAIRE.

Ce contrat vise à encourager les communes à s'engager dans une **approche globale de développement et d'aménagement de leur centre-bourg**, en soutenant des opérations de renouvellement urbain, de développement des commerces et services et/ou de mise en valeur des aménagements urbains, afin de renforcer l'attractivité des centres-bourgs.

Partageant les objectifs du Département, la commune de LA CAILLERE SAINT HILAIRE souhaite engager un projet de mise en valeur de son centre-bourg, en menant dans un premier temps, la phase études, qui comprendra les études suivantes :

- étude Maitrise d'œuvre sur l'aménagement de la place St Jean ;
- étude de circulation et de déplacements en centre-bourg ;
- étude relative aux maintiens et perspectives commerciales.

Les modalités de partenariat entre le Département de la Vendée et la commune de LA CAILLERE SAINT HILAIRE pour la réalisation, les modalités financières, le suivi et l'évaluation de la phase étude du Contrat Communal d'Urbanisme sont précisés dans la convention ci-jointe.

La convention d'études est d'une durée de 3 ans. Les études sont financées par le Département au taux de 30 % (dont % de majoration petite commune de 15 %), dans la limite d'une dépense globale de 30 000 € HT, soit une aide départementale plafonnée à 13 500 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Sollicite** le Département pour engager la réalisation d'un Contrat Communal d'Urbanisme (phase études) ;
- **Adopte** la convention d'études à conclure entre le Département de la Vendée et la Commune de LA CAILLERE SAINT HILAIRE;
- **Autorise** la signature du Contrat Communal d'Urbanisme par Madame le Maire ou son représentant.

**2014-11-04 –ETUDE SUR LE POSITIONNEMENT DU COMMERCE PAR LA CHAMBRE COMMERCE ET INDUSTRIE**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'aménagement de l'espace St Jean plusieurs données de base vont nous être essentielles. C'est notamment le cas concernant l'avenir et le positionnement des commerces sur le bourg de La Caillère. Le futur aménagement public ne doit pas freiner ou bloquer le développement ou le maintien commercial. Il doit au contraire le faciliter et l'encourager. Mme le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'étude de la Chambre du Commerce et de l'Industrie pour un montant de 4 000€ HT. Cette étude inscrite au Contrat Communal d'Urbanisme sera subventionnée à hauteur de 45%. Le Conseil Général participera donc pour un montant de 1 800€ à cette étude.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** de réalisation de l'étude par la CCI pour un montant de 4000€ HT.
- **PREVOIT** les crédits budgétaires nécessaires.
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention et tous autres documents.

**2014-10-05 ADHESION A LA CELLULE D'APPUI « PCS » POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DE VENDEE DANS L'ELABORATION DE LEURS PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS).**

Madame le Maire informe son conseil municipal de son intention d'élaborer le Plan Communal de Sauvegarde de la commune dans le cadre de ses responsabilités en termes d'information, de protection et de sauvegarde de la population selon la Loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. Elle informe également le Conseil qu'elle charge Mr Philippe de BEAUSSE et sa commission catastrophes naturelles de ce dossier. Celui-ci expose à l'assemblée les obligations et l'organisation choisie pour la mise en place du Plan de Sauvegarde Communal :

En partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) propose aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale, un service de conseil (nommé « cellule d'appui PCS ») à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Dans ce cadre, une chargée de mission est à la disposition des élus pour les accompagner dans cette démarche.

Madame le Maire propose d'adhérer à ce service, sachant que la mission fera l'objet d'une convention. Cette dernière précise les conditions techniques (objet, période, contenu de la mission, conditions d'intervention,...) et financières de l'intervention de la cellule d'appui PCS confiée par la commune à l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'adhérer à la cellule d'appui PCS de l'Association des Maires et Présidents de Communauté de Vendée, à compter du 11 décembre 2014.
- Madame le Maire propose la constitution d'un comité de pilotage (élus et/ou personnel municipal) et nomination d'un chef de projet communal qui pourra être le référent « PCS » à savoir l'interlocuteur privilégié de la cellule d'appui PCS (Plan de Sauvegarde Communal):
  - Mr Philippe de BEAUSSE (référent)
  - L'ensemble de la commission catastrophe naturelle constituera le comité de pilotage à savoir : Mmes Françoise PAJOU et Anne de la TOUR et Mrs Maurice PUAUD et Henri CHUPEAU.
  - Mme Patricia BOUDEAU, Mr Bruno DEBORDE (Personnel communal)
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention
- d'inscrire au budget les sommes dues à l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée en application de la convention c'est-à-dire 551€.

#### **2014-10-06 – CONVENTION INSPECTION HYGIENE ET SECURITE AU TRAVAIL.**

Le Maire laisse la parole à Mme Patricia SALLÉ qui expose au Conseil Municipal que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales et à leurs établissements publics la réalisation de missions d'inspection dont les objectifs sont les suivants :

- 1°) Contrôle des conditions d'application des règles définies, sous réserve des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, au titre III du livre II du Code du Travail et par les décrets pris pour son application,
- 2°) Proposition à l'autorité territoriale, en cas d'urgence, des mesures immédiates que l'inspecteur juge nécessaires.

Cette mission peut être assurée directement par un agent de la commune désigné à cet effet, ou bien confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dûment habilité par la loi à réaliser cette prestation.

Le Maire, eu égard à la difficulté de nommer et de former un agent en interne, propose au conseil municipal de solliciter l'intervention du Centre de Gestion, sur la base des tarifs arrêtés chaque année par cet organisme (2014 : 330 € par jour et 190 € la demi-journée). L'intervention se déroulera de la manière suivante :

- Étape 1 : Réunion de cadrage – Présentation des missions (exposition des thèmes du LIVRE II TITRE 3 « Hygiène, sécurité et conditions de travail » du code du travail et des décrets d'application qui feront l'objet de l'inspection), définition du champ d'intervention et désignation de ou des personnes chargées d'accompagner l'inspecteur durant cette mission.
- Étape 2 : Inspection des documents relatifs à l'hygiène et à la sécurité et des locaux de travail de la collectivité.
- Étape 3 : Réunion de synthèse – Compte rendu de la visite durant lequel sont exposées à l' élu employeur et à la (les) personne(s) « accompagnante » les non-conformités relevées. Les mesures d'hygiène et de sécurité qui paraissent nécessaires seront développées durant cette réunion.

Compte tenu des missions du service hygiène et sécurité du Centre de Gestion, il sera proposé d'accompagner la collectivité, si elle le souhaite, pour la mise en place de mesures visant à améliorer les conditions de travail. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la prévention et non de l'inspection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la proposition du Maire et DECIDE de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée la réalisation de la mission d'inspection en hygiène et sécurité du travail.

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le Centre de Gestion et tous documents relatifs à la prestation d'inspection assurée par le Centre de Gestion.

### **2014-12-07-DEMANDE DE SUBVENTION DETR\* POUR LE TRANSFERT DE LA CANTINE SCOLAIRE.**

Madame le Maire explique que les travaux de transfert de la cantine scolaire dans la salle municipale s'effectueront au printemps. Elle décrit l'ensemble des travaux prévus pour accueillir ce service et explique que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 221 264.77 € HT € HT soit 265 517.24 € T.T.C. Elle propose au Conseil Municipal de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sur ce dossier.

Montant des subventions sollicitées sera de 40 % du montant du projet HT soit :  
40% de 221 264.77€ HT 88 505.90€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,  
- SOLLICITE auprès de Mr le Préfet et de la commission en charge de ce dossier une subvention au titre de la DETR pour le transfert de la cantine scolaire dans la salle municipale.

\*DETR : Dotation d'équipement des Territoires Ruraux

### **2014-10-08 – QUESTIONS DIVERSES.**

Madame le Maire laisse la parole à Mr Yves PICANT qui présente au Conseil Municipal un devis d'abattage pour deux arbres situés rue des Rabasteries. Dans le cadre du projet de réfection de voirie de cette rue leur enlèvement est nécessaire. Après négociation, l'entreprise David FORT élagage de Pissotte nous propose d'intervenir pour un montant de 560 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce devis et charge Mr PICANT de son intervention.

Mme le Maire rappelle que le Conseil intercommunal décentralisé à La Caillère St Hilaire aura lieu Lundi 15 Décembre 2014. Elle rappelle que cette réunion se déroule sur notre commune tous les deux ans. Elle regrette que peu de conseillers soit présents et rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal les apports de l'intercommunalité.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal un don de 14.77€ émanant de l'amicale du personnel du canton pour le CCAS de la Caillère st Hilaire. La commune de La Caillère Saint Hilaire ayant conservé ses deux CCAS, Mme le Maire propose d'accepter le don sur le CCAS La Caillère. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le don de 14.77€ sur le budget de La Caillère.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les vœux du Maire auront lieu le Vendredi 16 Janvier 2015 à 19h00. Ils seront suivis des vœux intercommunaux. Madame le Maire demande à tous les Conseillers Municipaux de retenir cette date et d'être présents pour aider au service et rangement.

Madame le Maire explique que le bulletin annuel se clôture. Elle informe qu'un mail sera envoyé dès qu'il sera prêt, demande à chacun de prévoir la distribution de son quartier au cours des vacances de Noël.

Madame le Maire informe la Commission d'appel d'offres qu'une réunion aura lieu Jeudi 8 Janvier 2014 à 9h00 afin d'ouvrir les plis du programme voirie.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des résultats du Téléthon 2014 : 1 863.69 €.

Mr Robert TURCAUD interpelle les conseillers municipaux sur l'importance de leur présence aux manifestations communales.

Mme Elodie BOUSSEAU demande des informations complémentaires sur les 12 coups du Quizz. Mme le Maire explique que ce dossier est à la charge de Patricia SALLÉ.

Mr Yves PICANT demande au Conseil Municipal son avis sur la suppression du portillon séparant l'ancien et le nouveau cimetière de La Callère. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Mr Yves PICANT informe que le camion Ford sera vendu à La Commune de Ste Hermine en début d'année 2015.

Mme Patricia SALLÉ informe le Conseil Municipal qu'une manifestation dénommée les 12 coups du Quizz se déroulera le 17 Février 2015. Cette animation en direction des 11-14 ans est mise en œuvre par le développeur culturel du canton de Ste Hermine. Sur le même esprit que le grand défi (en été) une équipe d'enfants de 11 à 14 ans doit être formé dans chaque commune. Ces équipes s'affronteront au cours d'un après-midi autour d'un grand Quizz préparé par les Conseillers Intercommunaux Jeunes. Mme Patricia SALLÉ explique qu'un article a été inséré dans le bulletin annuel et demande au Conseil Municipal de relayer cette information afin d'inciter les jeunes à participer à cette manifestation.

Madame Patricia SALLÉ informe sa commission école qu'elle souhaiterait initier un projet de peinture artistique dans l'enceinte de l'école afin de l'égayer. Une partie des peintures pourrait être réalisée dans le cadre des TAP. Elle explique qu'elle a inséré un article dans le bulletin afin constituer un groupe de bénévoles sachant peindre ou dessiner. Elle propose à sa commission de se réunir en début d'année prochaine pour réfléchir à la mise en œuvre de ce projet

La séance est levée à 21h20.

Le Maire,  
Danielle TRIGATTI.